

# ASSEMBLÉE DU DÉSERT

Dimanche 5 septembre 2010

*Antoine Court, le “passeur” du Désert.*

---

**Allocution de Hubert Bost,**  
*directeur d'études à l'EPHE,*

## **Antoine Court, pasteur et “passeur”**

En 1995, le troisième centenaire de sa naissance avait été l'occasion d'organiser à Nîmes un colloque intitulé « Entre Désert et Europe, le pasteur Antoine Court ». Quinze ans plus tard, le 250<sup>e</sup> anniversaire de sa mort nous offre celle de parler d'Antoine Court comme « passeur du Désert ». *Entre Désert et Europe... pasteur, passeur*. Le jeu de mots est pertinent sur le plan des sons, mais il évoque aussi le sens même de la vie de Court. Il vaut la peine de se pencher sur la personnalité et l'œuvre exceptionnelles du *pasteur* que fut Court, mais il faut également se demander comment son action s'inscrivait dans tout un réseau européen d'action et de soutien aux Églises sous la croix, ce qui explique combien il importait qu'il fût aussi *passeur*.

Parler ainsi de Court *pasteur* et *passeur*, c'est souligner le rôle éminent qu'il a joué, en France, en Suisse et dans toute l'Europe, pour maintenir et renforcer les Églises réformées de France. Il est possible que, conscient de sa vocation exceptionnelle, il ait eu tendance à exagérer son propre rôle par rapport à ceux d'autres acteurs, pasteurs du Désert ou responsables de comités en Suisse ou à Londres par exemple. Les historiens du protestantisme, fascinés par son inlassable énergie et son abondante correspondance, par ses écrits et notamment ses *Mémoires*, ont eux-mêmes longtemps été tentés de lui attribuer une place démesurée. Les recherches récentes des historiens montrent que l'on comprend mieux la réalité du Désert et l'interaction entre ses responsables et les Églises du Refuge si, au lieu de tout faire tourner autour d'un personnage, on les aborde en termes de réseaux, de relations dynamiques. Il faut alors prendre la mesure des tensions, des incompréhensions, parfois même des conflits, qui pouvaient traverser les relations entre ces hommes.

Il n'en reste pas moins qu'Antoine Court est l'auteur d'une véritable œuvre, comme pasteur et donc prédicateur, comme responsable de la correspondance entre les Églises puis député auprès des Puissances et donc comme épistolier, comme gardien de la mémoire huguenote et donc comme historien. Osons même ajouter qu'à sa façon, modeste certes, ce *passeur* est aussi un *penseur*. Son *Histoire des troubles des Cévennes* est une véritable enquête d'historien sur les Camisards. Son *Patriote français et impartial*, inspiré par les œuvres de Pierre Bayle et d'Elie Benoist, mais aussi par *L'Asiatique tolérant* de La Beaumelle, s'inscrit résolument dans le mouvement “moderne” d'apologie de la liberté de conscience et de lutte pour la tolérance qui caractérisent les Lumières européennes. Et si Court ne maîtrise pas les subtilités rhétoriques auxquelles recourent les écrivains formés dans les bons collèges et les belles académies, il s'est forgé une solide culture, d'abord sur le tas, puis à Genève : il sait argumenter avec conviction, mais aussi avec méthode et en recourant à des exemples pertinents.

Pour illustrer ces remarques générales, arrêtons-nous au combat qu'il n'a cessé de mener pour justifier la tenue des assemblées du Désert face aux adversaires confessionnels mais aussi et peut-être surtout face à ses propres coreligionnaires, aussi bien les indifférents du Midi que les timorés du Refuge. Étant nous-mêmes en ce jour assemblés au Désert en un mouvement de mémoire et de foi, le thème ne peut nous laisser indifférents.

Dans ce combat, Court est d'abord renvoyé à la question de sa propre vocation : qui est-il, au nom de qui parle-t-il, de qui a-t-il reçu autorité pour parler ? Des appels à prendre la parole, Court en a reçu à foison : il est riche de vocations. Dans ses *Mémoires* – écrits à Genève, au moment où on lui reproche d'être sourd au rappel du Désert –, il met en scène toute une série de vocations de différentes espèces. Peut-être récrit-il un peu l'histoire, mais qu'importe : cette façon qu'il a de se raconter montre qu'il cherche à se présenter comme un interlocuteur habilité. Bien qu'il soit issu d'un village et qu'il ait reçu une éducation limitée, il n'en a pas moins le droit et le devoir de parler au nom des Églises. Avant de naître, raconte-t-il, ses parents l'avaient destiné au ministère pastoral. Pendant son enfance à Villeneuve-de-Berg, les garçons et parfois des adultes le traitaient de “fils aîné de Calvin” à la sortie de l'école : avouez qu'il y avait de quoi le marquer ! Dans sa jeunesse il y a eu les vocations, flatteuses mais mensongères, que lui adressaient les femmes inspirées dans leurs prophéties ; celles, informelles mais bienveillantes, des assemblées qu'il préside et qui apprécient ses prédications ; celle du groupe des Montèzes, réuni pour rétablir la Discipline et les synodes en août 1715 ; celle de l'Église des galères qu'il visite à Marseille et la voix intérieure qui le pousse à repartir pour visiter ses frères :

Un soir que j'étais sur la plateforme de mon logis, réfléchissant sur l'état des fidèles du Languedoc, me les représentant affamés de la parole de vie et courant peut-être même ce soir-là à la faveur d'une fort belle nuit qu'il faisait, éclairée d'une lune éclatante, à travers les campagnes, pour chercher une parole qu'ils ne trouvaient peut-être pas et que j'aurais pu leur départir si j'avais été au milieu d'eux, je formai le dessein de les aller visiter encore une fois. Je me confirmai dans cette résolution par une lettre que je reçus peu de temps après d'un des prédicateurs de ce pays-là nommé Corteiz, par laquelle il m'exhortait de venir reprendre des fonctions que j'avais autrefois commencées au milieu d'un peuple qui me regardait comme son pasteur et qui me souhaitait avec tout l'empressement dont il était capable. La lettre était pressante, aussi fit-elle de vives impressions sur moi. Je ne pensais plus que d'aller rejoindre des fidèles qui me rappelaient au milieu d'eux avec tant de zèle. Ainsi, prenant congé d'une société qui glorifiait Dieu dans les fers, j'en fus chercher une qui le glorifiait au péril de la liberté et de la vie, dans les bois et dans les trous de rochers.

Court comprend sa vocation à la fois comme une voix intérieure – presque une inspiration – et comme une confirmation extérieure – ici, la lettre de Pierre Corteiz. Il se met en scène comme un berger, mais aussi comme un authentique ministre des Églises sous la croix : les accents brossoniens – l'Église qui glorifie Dieu dans les bois et les trous de rochers – confirment qu'il se sent habilité à parler au nom des frères qui souffrent pour leur foi. C'est du reste de Corteiz qu'il recevra la consécration pastorale. Court a dû se sentir réellement obligé par cette vocation reçue de multiples façons – comme Calvin à Genève ou à Strasbourg au temps de la Réforme –, obligé et dans l'incapacité de se défilier. Or, si cette vocation est une contrainte, elle donne une force considérable. Elle donne l'assurance et l'aplomb nécessaires pour parler à ceux qui voudraient mettre des bâtons dans les roues des assemblées, ou simplement en discuter le bien-fondé.

La première prédication de Court a été publiée à Genève en 1718, sous le titre de « Sermon dans lequel on fait voir la nécessité de l'exercice public de la religion. Sur ces paroles de l'apôtre saint Paul aux Hébreux chap. X, verset 35 : “*Ne quittons point nos mutuelles assemblées, comme quelques-uns ont de coutume*” ». Trois ans ont passé depuis l'assemblée des Montèzes où a été décidée la “restauration” des Églises réformées sous la Croix. Dans ce sermon, le jeune Court démontre une bonne connaissance des arguments traditionnels en faveur des assemblées. Son discours n'est guère original, mais il est solide et bien construit. Ignorait-il, comme il le raconte dans ses *Mémoires*, que Corteiz était parti à Genève avec une copie de cette prédication et qu'il l'avait fait publier après avoir reçu l'approbation d'un théologien de l'Académie, le professeur Léger ? Il est permis d'en douter. Toujours est-il que ce sermon est le manifeste d'un pasteur “passeur” : Court établit ou rétablit la doctrine de la Confession de foi des Églises réformées de

France, selon laquelle la participation au culte est un devoir du chrétien quelles que soient les circonstances. Ce faisant, il prêche d'abord aux fidèles qui tendraient à *désserter le Désert*, si j'ose dire, lorsqu'il existe des risques à s'y rendre. Mais par l'imprimé, il s'adresse aussi aux huguenots du Refuge et aux Églises protestantes de l'étranger, tentés de prôner la prudence ou l'abstention à leurs coreligionnaires. Que dit Court ? Qu'il n'est pas question de transiger avec le devoir de rendre un culte collectif à Dieu, même « quand la persécution est générale et que les rois défendent absolument de s'assembler au nom de Jésus ». Certes, les croyants doivent obéir aux princes qui les gouvernent. Mais non sans discernement : « L'obéissance que nous leur devons a des bornes et des limites : elle ne s'étend que jusqu'à ce qu'ils nous défendent des choses contre la conscience : *on doit rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu* : et c'est avec juste raison que les fidèles disent à ceux qui leur défendent de s'assembler au nom de leur Rédempteur ce que les apôtres répondirent autrefois à ceux qui leur commandaient avec menaces de n'enseigner plus le peuple au nom de Jésus : *Jugez (dirent-ils) s'il est juste devant Dieu, de vous obéir plutôt qu'à Dieu.* » Court n'hésite pas à croiser le fer avec ceux qui critiquent les assemblées et leurs auditoires. Il oppose polémiquement les notables et les savants, ceux qui aiment les apparences, qui ont les oreilles chatouilleuses et veulent des fleurs de rhétorique, aux gens simples du peuple et à leurs pasteurs :

Ceux qui médissent de nous ne nous regardent que comme des insensés et lorsqu'on parle de nos assemblées, c'est avec un mépris extrême. Qui sont, disent-ils, ceux qui les fréquentent, sinon que des gens de basse extraction, ce n'est que la crasse du monde et la lie des hommes ? Ceux qui y président en chefs ne sont que de simples bergers ou du moins des gens qui n'entendent ce que c'est de la science.

On voit le levier théologique dont Court se sert : s'inspirant de l'idéal de pauvreté évangélique et des paroles de l'apôtre Paul sur la théologie de la Croix, trempant sa plume dans l'encrier de Claude Brousson, il refonde la légitimité des assemblées dans la fidélité aux temps apostoliques. Oui, nos assemblées sont composées de gens fort modestes sur tous les plans, mais elles n'ont pas en en rougir. N'en a-t-il pas été toujours ainsi dans la vraie Église ?

Il nous faut avouer, mes frères, que la plupart de nous ne sommes que fort chétifs selon le monde : aujourd'hui nos assemblées ne sont composées que par des gens qui ne possèdent que fort peu de bien terrestre.

Mais pour cela nous ne sommes pas moins heureux, ni nos assemblées moins agréables à Dieu. Dieu n'a pas égard à l'apparence des personnes, il accepte quelquefois mieux la pite de la veuve que le trésor du riche ; d'ailleurs la vocation des fidèles, ce n'est pas d'être beaucoup de sages selon la chair, ni beaucoup de puissants, ni beaucoup de nobles. Et la première assemblée des chrétiens ne fut pas composée d'un grand nombre de personnes [...], elles n'étaient pas des grands de la terre ; on n'y voyait pas les rois du monde, ni les sacrificateurs de la Loi, ni les pharisiens, ni les docteurs, ni les dames, ni les princesses. Ce n'était la plus grande partie que des pêcheurs et tout de basse condition ; ceux qui y présidaient en chef ne savaient ce que c'était que de logique ; ils n'entendaient rien aux sciences du monde, mais ils avaient en leur bouche la doctrine céleste ; ceux aussi qui nous prêchent en ce temps de calamité ne savent qu'est-ce que l'art de philosophie : mais il suffit qu'ils nous instruisent ainsi que ces premiers en la doctrine céleste ; ils ne nous annoncent pas un autre Evangile nouveau que celui de Jésus-Christ, ne les écouterions-nous pas ? [...] Ils nous prêchent Christ, et icelui crucifié, qui était le tout où S. Paul faisait consister son savoir.

Avec ces accents de langue de Canaan, Court prenait le risque de ne convaincre que les convaincus, ceux auxquels ces allusions bibliques étaient favorables. Pourtant, il est parvenu à faire comprendre le bien-fondé de sa position, ou du moins à répliquer aux critiques non seulement de certains protestants français, mais aussi de grands théologiens du Refuge comme Basnage et Saurin

à La Haye, ou Lenfant à Berlin. L'Europe protestante a compris par sa voix quelle était la position des "restaurateurs" des Églises réformées de France.

Lorsqu'il s'adresse à ses coreligionnaires réticents et aux Églises sœurs, Court insiste naturellement sur la légitimité *ecclésiastique* des assemblées : oui, martèle-t-il, lorsque des croyants se réunissent, même clandestinement, pour prier Dieu, pour écouter sa Parole et partager le "pain des forts", ils sont réellement l'Église. C'est ce qu'avaient redécouvert les Réformateurs, et à quoi il faut tenir. Il faut le répéter y compris, parfois, contre ceux qui, savants pasteurs ou professeurs de théologie, l'auraient perdu de vue.

Mais Court doit aussi défendre l'innocence *politique* de ces assemblées contre ceux qui accusent leurs participants de fomenter la sédition et le trouble. En 1750, l'évêque d'Agen écrit au Contrôleur général Machault d'Arnouville pour dénoncer les protestants et demander que ces auteurs de troubles soient réprimés. Mgr Chabannes décrit les assemblées tenues dans les provinces du royaume comme autant de lieux où les huguenots font circuler de fausses nouvelles et se réjouissent lorsque les armées françaises essuient des revers. Au xvii<sup>e</sup> siècle, ce soupçon n'avait cessé d'être alimenté par le souvenir des guerres de religion. Après l'épisode camisard – dont Court est le premier à avoir écrit l'histoire –, il ressort régulièrement. Court s'indigne des insinuations ou des calomnies colportées sur les protestants français, qu'on veut faire passer pour de mauvais patriotes, voire des traîtres. Dans un traité de 1751 intitulé précisément *Le Patriote français et impartial*, il réplique à Mgr Chabannes et proteste contre ces accusations dénuées de fondement :

Voilà, Monsieur, bien des faits graves, qui me sont totalement inconnus. J'ai été pourtant témoin, autant que personne, de ce qu'ont fait les huguenots pendant nos dernières guerres ; et cela, dans la province même où ils ont le plus levé la tête et où ils sont en plus grand nombre. Mais, et je le dois à la vérité et à l'impartialité qui me guident, je puis déclarer à la face des cieux que je n'ai point connu d'autres mouvements de leur part que celui de leurs assemblées, que je n'ai jamais vu cette joie peinte sur le visage dans nos désavantages et cette affliction dont vous parlez dans nos succès. Je les ai vu au contraire s'affliger avec les catholiques dans nos malheurs, se réjouir avec eux dans nos victoires, et toujours être des premiers à courir aux feux de joie.

Court sait même pouvoir compter sur le témoignage favorable des catholiques du Bas-Languedoc : les assemblées protestantes sont cultuelles, jamais politiques. Le seul moment où la politique s'y invite, c'est lorsqu'on prie pour le roi ou pour le succès de ses campagnes... Mais Court insiste sur le devoir de désobéissance qui s'impose au croyant lorsqu'il y a conflit entre l'autorité du roi et celle du Roi des rois. Il cherche le soutien des théologiens, et en trouve même chez des catholiques :

Des huguenots éclairés à qui j'ai communiqué votre lettre m'ont dit que leurs idées à cet égard se trouvaient heureusement conformes à celles de Votre Grâce. Que c'était parce qu'ils étaient honnêtes gens et qu'ils en voulaient faire profession qu'ils avaient conservé au milieu d'eux et pratiqué au péril de tout ce qu'ils avaient de plus cher ce que Votre Grâce appelle *la partie la plus essentielle à un honnête homme, l'exercice de leur religion, l'instruction et le secours de leurs pasteurs*. Ils m'ont dit qu'ils ne faisaient rien en cela qu'ils n'eussent appris des catholiques même, et qui n'eût été pratiqué par les anciens chrétiens ; qu'[...]ils en appelaient hardiment à la conscience de tous les docteurs de Sorbonne et de tous les évêques du royaume ; qu'il n'y avait qu'à jeter les yeux sur les rituels, sur les livres de dévotion et sur les ouvrages de controverse pour se convaincre que la doctrine de la nécessité du culte public était également celle des catholiques et celle des huguenots ; et pour m'en donner un exemple, ils m'ont fait voir ce que le jésuite Cornelius à Lapede a dit dans son commentaire sur Hébreux X, 25 : *n'abandonnez point vos mutuelles assemblées* : où cet auteur, après avoir dit que le premier sens de ces paroles était de condamner l'apostasie, il ajoute "que par cette

assemblée, l'apôtre entend celle de l'Église et la congrégation des fidèles pour la sainte communion et pour la parole de Dieu, de même que pour les prières publiques. Que l'apôtre veut donc que les chrétiens fréquentent avec soin ces assemblées afin d'un côté qu'ils y fassent profession publique de leur foi, qu'ils y servent Dieu, qu'ils lui rendent publiquement leurs louanges et leurs actions de grâces, et s'y invitent mutuellement à la charité et aux bonnes œuvres, et principalement à la persévérance dans la foi, au temps des persécutions : car ces assemblées publiques nourrissent merveilleusement la foi et la charité qui languit dans un état trop long de retraite et de séparation"...

Voilà donc notre Court bien habile, qui cite un jésuite en faveur de la nécessité du culte public des protestants persécutés ! En quoi il a retenu la leçon de Pierre Bayle, dont il a longuement médité les réflexions : les droits de la conscience ne dépendent pas de savoir si l'on a raison ou tort. Ces droits sont imprescriptibles et absolus, ils sont universels. On trouve une trace nette de l'influence exercée par le philosophe de Rotterdam dans un *Traité apologétique des assemblées de religion que les protestants font en France contre les ordres du souverain*, un manuscrit de près de cinq cents pages dont Court lisait des passages aux étudiants du Séminaire quatre fois par semaine en 1751. Fidèle à ses idéaux et à ses convictions, Court s'efforce de prouver par le droit naturel et par les droits de la conscience que les assemblées du Désert ne relèvent pas de la juridiction des princes. Puis il invoque l'autorité de Bayle et de son *Commentaire philosophique* sur le "contrains-les d'entrer" :

C'est la conscience qui, par rapport à chaque homme, est comme le dit un célèbre philosophe, la voix et la loi de Dieu, connue et acceptée pour telle par celui qui a cette conscience ; de sorte que violer cette conscience, c'est essentiellement croire que l'on viole la loi de Dieu.

Court en conclut que

les magistrats ne tiennent ni de Dieu ni des hommes le droit de forcer la religion des peuples ou de les empêcher de servir Dieu à leur manière : et qu'il est manifeste que toutes les lois qu'ils font à cet égard sont nulles de droit et de pures usurpations.

Ainsi Court a-t-il su, pour les besoins de la cause, être aussi passeur d'idées, et donc penseur. On s'est parfois demandé si la clandestinité n'avait pas confiné les protestants français dans les marges de la société, si elle n'en avait pas fait des attardés par rapport à l'évolution des mentalités. Dans bien des cas la question est pertinente ; mais l'itinéraire spirituel et intellectuel de Court montre qu'il a su parler éloquemment des Églises sous la Croix aux "intellectuels" de son temps, et qu'il a su puiser chez les penseurs les plus éclairés les arguments dont il avait besoin pour défendre les assemblées, dont la tenue lui paraissait cruciale pour la vie des Églises.

#### BIBLIOGRAPHIE

- A. COURT, *Mémoires pour servir à l'histoire et à la vie d'Antoine Court*. Édition établie par Pauline Duley-Haour, Paris : Éditions de Paris/Max Chaleil, 1995.
- A. COURT, *Le Patriote français et impartial*. Édition critique par Otto H. Selles, Paris : Champion, 2002.
- A. COURT, *Histoire des troubles des Cévennes ou de la guerre des Camisards sous le règne de Louis le Grand*. Édition critique réalisée par Patrick Cabanel, Pauline Duley-Haour, Pierre Rolland, Otto H. Selles, Montpellier : Presses du Languedoc, 2002.

- Edmond HUGUES, *Antoine Court. Histoire de la restauration du protestantisme en France au xviii<sup>e</sup> siècle*, 2 tomes, Paris : Michel Lévy, 1872.
- Philippe JOUTARD, *La légende des Camisards*, Paris : Gallimard, 1978.
- Pauline DULEY-HAOUR, « Antoine Court and Refugee political Thought (1719-1752) », dans : J. C. LAURSEN, *New Essays on the Political Thought of the Huguenots of the Refuge*, Leyde : Brill, 1995, p. 131-154.
- Claude LASSERRE, *Le séminaire de Lausanne (1726-1812), instrument de la restauration du protestantisme français*, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 1997.
- Hubert BOST – Claude LAURIOL (éd.), *Entre Désert et Europe, le pasteur Antoine Court (1695-1760)*, Paris: Champion, 1998.
- Otto H. SELLES, « Antoine Court, disciple de Bayle ? », dans : H. BOST – Ph. DE ROBERT (éd.), *Pierre Bayle, citoyen du monde. De l'enfant du Carla à l'auteur du Dictionnaire*, Paris : Champion, 1999, p. 159-183.
- H. BOST, « L'affleurement religieux dans l'historiographie camisarde d'Antoine Court », dans : P. Cabanel – Ph. Joutard (éd.), *Les camisards et leur mémoire, 1702-2002*, Montpellier : Presses du Languedoc, 2002, p. 128-139.